

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

AMENDEMENT

N ° II-CF742

présenté par

Mme Dubré-Chirat, Mme Hérin, Mme Bergé, Mme Liso, Mme Brulebois, Mme O'Petit, M. Taché,
Mme De Temmerman, Mme Thillaye, M. Raphan, Mme Motin, Mme Pételle, M. Claireaux,
M. Démoulin, M. Cazenove, Mme Toutut-Picard, Mme Provendier et M. Vignal

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.